



La formation des applicateurs de produits chimiques est désormais obligatoire.

Traitements chimiques : CERTIPHYTO obligatoire

Comment continuer à entretenir ses parcelles ?

À compter du **1^{er} octobre 2014**, tout utilisateur d'herbicide, insecticide... devra être titulaire d'une habilitation spécifique, le « Certiphyto »*. A défaut seuls les produits portant la mention "autorisé dans les jardins" (mais aussi homologués "Forêt") pourront être achetés et utilisés. La solution: suivre la formation qui vous est destinée.

Une session POUR les propriétaires forestiers

Le CRPF propose une **formation spécifique** adaptée aux besoins des forestiers. Une nécessité face à une réglementation qui tend à assimiler traitements agricoles et forestiers. Pourtant les différences ne manquent pas:

- Fréquence d'intervention: seuls certains peuplements forestiers font l'objet de traitements et rarement plus d'1 fois dans leur vie,
- Méthodes alternatives: La réglementation prévoit d'évoquer les méthodes alternatives aux produits chimiques. Bien que nos organismes y travaillent, il

faut rappeler que l'utilisation de phytocides en forêt ne se conçoit que comme une méthode déjà alternative à tout autre procédé; la chimie ne s'emploie qu'en dernier recours.

- Spécificité et nombre de produits: l'application en milieu boisé impose une homologation « forêt » mais celle-ci se raréfie (réglementation de plus en plus restrictive, non renouvellement de l'homologation par les fabricants).

Se former ou déléguer

Selon le nombre de candidats, la formation mise en place par le CRPF est prévue en **Octobre-Novembre** dans le Loiret. Elle sera assurée par le CFPPA du Chesnoy (près de Montargis). La durée réglementaire est de 2 jours à l'issue desquels chaque candidat est soumis à un test débouchant sur la délivrance du Certiphyto.

Sans ce certificat le propriétaire pourra toujours mandater une entreprise agréée pour réaliser les traitements chimiques nécessaires.

N'attendez pas le dernier moment. Faites-vous connaître dès maintenant; d'autres sessions pourront être organisées en fonction du nombre de candidats.

Contact:

Antoine de Lauriston (CRPF):
02 38 53 78 04 ou 06 14 52 88 38
antoine.de-lauriston@crpf.fr

Pratique:

- Formation accessible aux propriétaires forestiers, leurs salariés et leurs ayants droit des régions Centre et Ile-de-France.
- Cycle de **2 jours consécutifs, en octobre ou novembre 2013**
- Lieu: Loiret (environs de Montargis)

** Jusqu'au 1^{er} octobre 2014 les propriétaires forestiers peuvent acquérir (et appliquer) des produits phytopharmaceutiques à condition de présenter la référence officielle d'un document de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) - voir Notre Forêt n° 60 (septembre 2012).*

| | | |
|--|---|--|
| <p>devis conseils</p> | <p>PEPINIERES de CLAIREAU 02.38.57.10.77 contact@pepinieres-de-claireau.com Alain de COURCY ROUTE DE FAY AUX LOGES 45450 - SULLY LA CHAPELLE</p> | <p>PLANTS FORESTIERS pour boisement et reboisement JEUNES PLANTS pour haies bocagères, fleuries, champêtres ARBRES, ARBUSTES, CONIFERES pour parcs et jardins</p> |
| <p>vente en ligne : www.pepinieres-de-claireau.com</p> | | |